MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY, le 23 FEVRIER 2021

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu sa Douzième Session Ordinaire le 23 février 2021 à partir de 9h30 mn à Niamey, à laquelle les membres présents ont tous assisté par téléconférence, conformément aux dispositions :

(i) Du Règlement Intérieur du MCA-Niger, dans sa version finale du 04 Juillet 2017 ;

(ii) Du Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Du Millennium Challenge Compact entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et la République du Niger, agissant par l'intermédiaire de ses Ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) De l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans le Compact, l'Accord de mise en œuvre du programme et/ou le Règlement Intérieur du MCA-Niger.

I. PERSONNES PRESENTES A LA REUNION :

Membres du Conseil présents par téléconférence:

1. M. GADO Foumakoye, Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République, Président du Conseil d'Administration, membre titulaire ;
2. M. ZAKARIA Abdourahamane, Ministre de l'Hydraulique p.i, membre titulaire ;
3. M. BARKAI Issouf, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage p.i, membre titulaire;
4. M. DIOP Mamadou, Ministre des Finances, membre titulaire ;
5. M. MALLAM ZANEIDOU Amirou, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable p.i, membre titulaire ;
6. Mme MOUMOUNI Amina, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant p.i, membre titulaire ;
7. M. MARA Boubacar, Directeur de Cabinet du Premier Ministre, membre titulaire ;
8. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
9. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
10. M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote.

Membres du Conseil absents :

1. Mme KANE Aichatou Boulama, Ministre du Plan, membre titulaire ;
2. M. ABDOULAYE OUMA Ahmet, Secrétaire Général du ministère de l'Equipement, membre suppléant ;
3. M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire ;
4. M. DJADAH Abdoulaye, Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre titulaire ;
5. Mme FODI Halima, Chargée de Formation à la CONGAFEN, Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile, membre titulaire ;

Autres personnes présentes :

1. M. Soulemane KOUOTOU NGAPOUT, Directeur des Affaires Juridiques, MCA-Niger ;
2. Mme Hassana GOURO, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
3. M. Bachirou IDRISSA MOUSSA, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
4. M. Kamil AGALI, Assistant Exécutif Principal, MCA-Niger ;
5. Mme Hélène OSSE, Directrice de l'Administration et des Finances, MCA-Niger ;
6. Mme Aminata SAMAKE, Directrice de l'Irrigation et Accès aux Marchés, MCA-Niger ;
7. M. Abdallah MAIGUIZO, Directeur CRC, MCA-Niger ;
8. M. Justinien BACIRONGO, Directeur des Affaires Transversales, MCA-Niger ;
9. M. Souley BOUBE, Directeur de la Passation des Marchés p.i, MCA-Niger

10. Mme Hadiza ALI OUSSEINI, Manager des Ressources Humaines et de l'Administration, MCA-Niger ;
11. M. Diafarou MOUMOUNI, Manager Irrigation, MCA-Niger ;
12. M. Daouda SEINI DIAKITE, Manager Routes, MCA-Niger ;
13. M. Nahé ALASSAN, Manager CRA, MCA-Niger ;
14. M. Jonathan ABDOU, Manager PRAPS, MCA-Niger;
15. Mme Halima GAMBO ILLO DAOURA, Manager Mobilisation et Engagement du Secteur Privé, MCA-Niger ;
16. M. Abdoul Nasser GOURGOUDOU HADI, Responsable de l'Audit Interne et de la Conformité, MCA-Niger ;
17. M. Naji IDE SIDDO, Spécialiste Infographe et Webmaster, MCA-Niger ;
18. M. Garba ILLO MOTA, Manager en Communication Terrain, MCA-Niger ;
19. M. Ala HALILOU, Administrateur Principal IT, MCA-Niger ;
20. M. Moussa AMADOU, Coordonnateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité ;

Président de séance : M. GADO Foumakoye, Président du Conseil d'Administration.

Secrétaire de séance : M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger.

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 9h30minutes, **le Président du Conseil** a vérifié et confirmé :

- Que les avis de convocation pour la tenue de la présente Réunion ont été délivrés aux membres du Conseil dans les délais requis par les dispositions de la Section 3.12 (b) (i) du Règlement Intérieur de MCA-Niger, soit au plus tard le vendredi 16 février 2021;
- Que le quorum a été atteint du fait de la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement selon les stipulations de la Section 3.12 (b) (ii) du règlement intérieur du MCA-Niger.

Il a par conséquent déclaré la séance ouverte.

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- SESSION OUVERTE

1.1- SESSION OUVERTE : Pour approbation

A – Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'Ordre du jour

Le Président du Conseil a rappelé le contenu de l'ordre du jour indiqué dans l'Avis de Convocation adressé aux membres. Aucun membre n'ayant apporté d'amendement à cet ordre du jour, le Conseil l'a adopté sur les points suivants :

1- **Session Ouverte**

1.1- Session Ouverte : pour approbation

A- Lecture de l'Avis de Convocation et adoption de l'Ordre du Jour

B- Renouvellement du mandat des membres du Conseil représentant la société civile et le secteur privé

C- Adoption du Procès-verbal de la Douzième Session Ordinaire du Conseil tenue le 26 septembre 2020

D- Protocole d'Accord avec la Bagri dans le cadre du paiement des compensations aux Personnes Affectées par le Projet de travaux routiers

E- Plan de Passation des Marchés N°12 de MCA-Niger (PP12)

1.2- Session Ouverte : pour information

F- Etat de mise en œuvre des recommandations émises lors de la Onzième Session Ordinaire du Conseil du 26 septembre 2020

G- Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la Onzième Session Ordinaire du Conseil du 26 septembre 2020

H- Bilan de mise en œuvre du Plan d'Audit Interne 2020 et perspectives pour 2021

I- Etat d'avancement de la composante Irrigation

I-1. Information sur l'avancement des travaux de réhabilitation du périmètre hydro-agricole de Konni

I-2. Information sur l'avancement de la mise en œuvre du projet Sia-Kouanza 2

J- Etat d'avancement de la composante Routes

K- Information sur la composante CRC

K-1. CRA : Etat d'avancement

K-2. PRAPS

K-2.a. Etat d'avancement

K-2.b. Fonds Durable de Vaccination

L- Etat d'avancement de la Réforme du Secteur des Engrais

M- Information sur le développement du Compact Régional

1.3- Session à Huit Clos : pour information

N- Situation du personnel expatrié de MCA-Niger en matière de sécurité sociale

2- **Divers**

3- **Clôture**

Le Président de la Plateforme Paysanne a ensuite émis le souhait que le point sur la Réforme des Engrais soit discuté en début de réunion, devant se retirer de la séance pour d'autres obligations. Sur avis des autres membres du Conseil, le Président a répondu favorablement à cette demande.

Le Directeur Général de MCA-Niger a ensuite désigné le Manager Communication de MCA-Niger pour exposer l'ensemble des points de l'ordre du jour.

B – <u>Renouvellement du mandat des membres du Conseil représentant la société civile et le secteur privé</u>

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a indiqué que le mandat des membres du Conseil représentant le secteur privé et la société civile, désignés à l'occasion de la réunion du Conseil du 14 juillet 2017, est à ce jour expiré. En effet, la Section 3.8 (b) du Règlement Intérieur fixe la durée de leur mandat à deux ans renouvelables.

Il devient ainsi urgent de régulariser la situation juridique de ces membres et par la même occasion, des réunions du Conseil pour lesquelles ils ont participé après l'expiration de leur mandat.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le renouvellement du mandat des membres du Conseil Représentants de la société civile et du secteur privé, pour deux (2) ans supplémentaires à compter de la date d'expiration de leur premier mandat.

C–<u>Adoption du Procès-Verbal de la Onzième Session Ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 26 septembre 2020</u>

Résumé des discussions : Le Président du Conseil a soumis le Procès-Verbal de la réunion du 26 septembre 2020 à l'avis des membres du Conseil. Aucun membre n'a émis d'observations.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°02.

RESOLUTION N°02 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le procès-verbal de sa Onzième Réunion Ordinaire tenue le 26 septembre 2020.

D –<u>Etat d'avancement de la Réforme du Secteur des Engrais</u>

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a introduit ce point en rappelant le bien-fondé de la réforme. En effet, les contraintes au développement agricole que sont l'infertilité des sols et les difficultés d'accès aux engrais ont conduit l'Etat à s'engager dans le Compact pour une réforme du secteur des engrais.

La réforme, dont le plan a été adopté par décret n°2018-046 PRN/MAG/EL du 12 janvier 2018 en 2018, a connu des avancées significatives au cours de l'année 2020. Toutefois, pour sa pleine mise en œuvre, la Direction Générale demande l'appui de l'Etat dans l'application effective du décret qui met fin aux activités de la CAIMA dans le secteur des engrais ; ce, afin que le secteur privé des engrais puisse réellement jouer son rôle.

Le Président de la Plateforme Paysanne a abondé dans ce sens. En effet, il a rappelé l'historique des actions significatives dans la mise en œuvre de la réforme et relevé ensuite les questions restant à résoudre. Il s'agit de garantir l'effectivité de la réforme en mettant fin aux interventions de la CAIMA dans le secteur, qui créent un climat d'incertitude et freine l'engagement du secteur privé. Il s'agit également de rendre pleinement opérationnel et fonctionnel : (i) le Fonds Commun des Engrais (FCE), avec notamment l'appui du Ministère des Finances pour l'ouverture d'un compte pour ledit Fonds et, (ii) l'OMEN et le COTEN à travers une dotation en personnel, infrastructures et budget d'opérations qui leur permettent de fonctionner de manière autonome et remplir leur mission.

Le Président du Conseil a résumé les interventions en rappelant que la réforme a été initiée par le Gouvernement. La période transitoire pour sa mise en œuvre effective a pris fin en décembre 2020 ; des mesures doivent donc être prises face aux problématiques soulevées.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a précisé que des rencontres et échanges sont en cours pour résoudre les questions en suspens telles que la mise en place d'un Secrétariat à l'OMEN et au COTEN. Concernant les actions de la CAIMA, il a relevé que cette structure ne délivre plus d'agréments aux opérateurs privés depuis la fin de la période transitoire. Aussi, pour soutenir l'action et le rôle du secteur privé dans la réforme, une Association des Importateurs et Distributeurs d'Engrais a été mise en place.

Le Ministre des Finances a également appelé à la prise de mesures pour l'effectivité et l'efficacité de la réforme conformément à ses termes et objectifs, notamment à travers la fin des activités de la CAIMA dans le secteur. Il a rajouté que l'ouverture du compte du FCE est soumise à une procédure sur demande adressée au Ministère.
Le Directeur Général de MCA-Niger a confirmé qu'une telle demande a été déposée. **Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui au MCA-Niger** a précisé que la procédure est avancée et devrait aboutir durant la semaine en cours.

Le Président du Conseil a conclu en rappelant l'importance de la réforme, et exhorté à la poursuite des actions en cours par l'ouverture effective du compte de la FCE en fin de semaine et l'arrêt des interventions de la CAIMA.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

E – Protocole d'Accord avec la BAGRI relatif au paiement des compensations aux Personnes Affectées par le Projet de travaux routiers

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a indiqué que, dans le cadre du projet Routes du Compact, et en vue de payer les compensations aux Personnes Affectées par le Projet (PAPs), la BAGRI a été sélectionnée pour l'opérationnalisation des paiements. La BAGRI étant une entité à capitaux publics, le Protocole d'Accord avec cette banque est soumis à l'approbation du Conseil.

Le Ministre de l'Environnement p.i a suggéré que le Conseil approuve ledit Protocole, notamment pour soutenir les activités et efforts de la BAGRI dans le secteur agricole.

Le Président du Conseil a demandé une présentation synthétique du contenu du Protocole d'Accord pour mieux éclairer les membres du Conseil.

Le Directeur Général de MCA-Niger a précisé que, dans la mise en œuvre du Compact, les impacts qualifiés de dommages pour les populations doivent être compensés financièrement; c'est le cas pour les populations affectées par les travaux routiers. L'exigence de traçabilité implique que ces paiements soient faits par l'intermédiaire d'une institution financière formelle. Pour payer ces compensations, l'exigence de traçabilité implique de passer par un organisme financier. MCA-Niger a conduit des consultations avec plusieurs banques, et retenu la BAGRI. Etant donné que la BAGRI comporte des capitaux publics, une responsabilité financière de l'Etat peut être engagée si les procédures de MCC n'étaient pas scrupuleusement respectées durant le processus. Aussi, un accord de principe du Conseil est demandé pour finaliser les discussions avec la BAGRI en vue d'un Protocole d'Accord.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°03.

RESOLUTION N°03 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le Protocole d'Accord entre MCA-Niger et BAGRI relatif au paiement des compensations aux Personnes Affectées par les travaux routiers.

F- Plan de Passation des Marchés n°12 (PP12) de MCA-Niger

Résumé des discussions : Le Directeur Général de MCA-Niger a indiqué que l'opérationnalisation des projets du Compact est principalement réalisée par des firmes et consultants recrutés à cet effet suivant un processus de passation de marchés. Pour ce faire, MCA-Niger élabore un Plan de Passation des Marchés « glissant » tous les trimestres mais couvrant une période de douze (12) mois, approuvé par MCC avant d'être soumis à l'approbation du Conseil.
MCA-Niger a ainsi élaboré son douzième Plan de Passation des Marchés (PP12) pour la Période du 1er janvier au 31 décembre 2021, dont le Directeur Général a brièvement synthétisé le contenu.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°04.

RESOLUTION N°04 : Le Conseil approuve et adopte, à la majorité des membres votants présents, le Plan de Passation des Marchés N°12 (PP12) de MCA-Niger couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

1.2- SESSION OUVERTE : Pour information

G- Etat de mise en œuvre des recommandations émises par le Conseil lors de la Onzième Session Ordinaire du Conseil du 26 septembre 2020

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a indiqué qu'il n'y avait aucune recommandation relative à une diligence à accomplir, suite à la précédente réunion du Conseil.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

H- Point sur les résolutions adoptées par consultation à domicile depuis la Onzième Session Ordinaire du Conseil du 26 septembre 2020

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a présenté une synthèse des résolutions adoptées par le Conseil par consultation à domicile, entre la précédente réunion et la réunion en cours :

- Résolution n°021/10-2020 portant approbation de l'Avenant n°4 au Contrat N°IR/IPD/4/F.0045/19 conclu en date du 1er mars 2019 entre MCA-Niger et le consultant Radar Technologies International (RTI), adoptée le 26 octobre 2020 ;

- Résolution n°022/11-2020 portant approbation de l'Amendement n°01 au Plan de Passation des Marchés n°11 (PP11) de MCA-Niger couvrant la période allant du 1er octobre 2020 au 30 septembre 2021, adoptée le 22 novembre 2020.

Le Conseil en a pris bonne note sans observations.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

I- Bilan de mise en œuvre du Plan d'Audit Interne 2020 et perspectives pour 2021

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a indiqué qu'au 31 décembre 2020, la Cellule Audit Interne de MCA-Niger a réalisé 95,83% des activités planifiées dans le Plan d'Audit 2020. Les recommandations issues des travaux d'audit sont actuellement mises en œuvre par les directions concernées. Sont en phase de lancement la mission d'audit des réformes du secteur routier et celle d'audit des paiements des compensations des PAP de la zone de réhabilitation des infrastructures routières en 2021. En ce qui concerne l'année 2021, un Plan d'Audit Annuel qui couvre toutes les directions et services de MCA-Niger, avec vingt-six (26) missions, a été validé par la Direction Générale. Le Conseil sera régulièrement tenu informé de la mise en œuvre de ce Plan.
Le Conseil en a pris bonne note sans observations.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

J- Etat d'avancement de la composante Irrigation

J-1. Information sur l'avancement des travaux de réhabilitation du périmètre hydro-agricole de Konni

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a indiqué que les travaux de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni se poursuivent, avec un taux d'avancement physique de 21% (remblais, bétonnage des canaux). Des mesures correctives sont prises pour accélérer la cadence des travaux.
Une vidéo-reportage réalisée sur le terrain par l'équipe communication de MCA-Niger a ensuite été projetée pour un meilleur aperçu de l'avancée des travaux.

A l'issue de cette présentation, **le Président du Conseil** a suggéré que le documentaire présenté soit largement diffusé sous forme de publi-reportage pour répondre aux interrogations que le public peut se poser sur la réalisation du projet de Konni.

Le Manager Communication de MCA-Niger a répondu que le documentaire est d'ores et déjà publié sur certains canaux (réseaux sociaux) et qu'une diffusion sur les médias est également prévue.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

J-2. Information sur l'avancement de la mise en œuvre du projet Sia-Kouanza 2

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a indiqué le projet Sia-Kouanza 2 est basé sur le Stratégie Nationale de la Petite Irrigation (SPIN) à partir des eaux souterraines (à 15-20m du périmètre, contre 15km de distance du fleuve), destinée à l'aménagement des terres privées. Pour le démarrage de la tranche 1 du projet, 150 hectares aménageables ont déjà été identifiés.

Le Directeur Général de MCA-Niger a rajouté que Sia-Kouanza 2 est le deuxième projet d'irrigation du Compact. Il s'agit d'un nouvel aménagement de terres privées, contrairement au projet de Konni qui consiste en une réhabilitation d'un ancien aménagement mis à disposition des producteurs par l'Etat. Aussi, une phase préalable d'identification des producteurs intéressés par le projet a été conduite. C'est dans ce cadre que 150 Ha ont déjà été géo-référencés avec des producteurs identifiés et consentants. Un objectif de 650 Ha aménagés est poursuivi d'ici la fin du Compact.

Le Président du Conseil a demandé des précisions sur l'avancement du projet concernant les 150 hectares déjà identifiés.

Le Manager Foncier de MCA-Niger a répondu en rappelant que la mise en œuvre du projet Sia-Kouanza 2 selon l'approche SPIN a nécessité une subdivision en 3 tranches avec un objectif de 100 Ha pour la 1ère, 200 Ha pour la deuxième et 340 Ha pour la 3e tranche. Pour la 1ère tranche, les objectifs ont été dépassés avec l'identification de 150 Ha grâce à une bonne adhésion des producteurs.

La Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant p.i a demandé des précisions sur la situation géographique de la zone du projet.

Le Manager Foncier de MCA-Niger a répondu que la zone du projet se situe sur les terroirs de la basse terrasse de la commune de Tanda dans le département de Gaya.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

K- Etat d'avancement de la composante Routes

Résumé des discussions : Le Manager Communication de MCA-Niger a rappelé les deux projets de la composante Routes du Compact : il s'agit de la réhabilitation de la route nationale RN7 sur le tronçon Dosso-Bella 2 (84km) avec l'entretien GENiS sur la totalité du tronçon Dosso-Gaya (157km), et celle de la RN35 Margou-Gaya (180km) avec l'entretien GENiS, et celle de Route Rurale Guitodo-Sambéra/RRS sur 37km avec un entretien communautaire.

Pour la RN7, les travaux ont démarré suivant ordre de service délivré le 20 décembre 2020, pour une durée prévue de 20 mois. Pour la RN35, l'ordre de service de démarrage des travaux a été donné le 22 janvier 2021, pour un délai d'exécution de 22 mois.

Une vidéo-reportage sur le démarrage et l'avancée des travaux de la RN7 a ensuite été présentée aux membres du Conseil.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

L- Etat d'avancement de la Composante CRC :

L-1. CRA :

Résumé des discussions : Le Manager communication de MCA-Niger a d'abord rappelé que la composante CRC du Compact constitue un pan essentiel du Compact, avec 100 millions de dollars US d'investissements qui vont couvrir ¾ des bénéficiaires du Programme. Cette composante comprend 2 volets : le CRA et le PRAPS.
Le volet CRA vise à assurer la résilience des communautés, face aux chocs climatiques, par : (i) des investissements dans la petite irrigation et la récupération des terres (70.000Ha visés), la pisciculture, l'arboriculture et la formation des producteurs, dans 16 communes parmi les 4 régions d'intervention du Compact ; et (ii) l'octroi de subventions à des groupements agropastoraux à hauteur de 3 milliards de Fcfa.

Une vidéo-reportage a ensuite été présentée sur un groupement de femmes du village de Dan Turké, commercialisant des produits agricoles et bénéficiaire d'une subvention du CRA d'un montant de 42 millions de Fcfa.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

L-2. PRAPS :

Résumé des discussions : Le Manager communication de MCA-Niger a indiqué que le PRAPS est le second volet de la composante CRC. Les réalisations à ce niveau portent sur des investissements dans la santé animale à travers le financement de campagnes nationales de vaccination du cheptel (1 323 000 000 Fcfa pour 2020-2021), l'appui en équipements pour les laboratoires régionaux (297 000 000 Fcfa pour Tahoua et Tillabéry) et la conduite d'une réforme pour la mise en place d'un Fonds Durable de Vaccination (FDV) pour assurer la pérennité du financement des campagnes de vaccination.
Le PRAPS comprend également la réhabilitation de 4 corridors de transhumance (865km au total), dont la phase d'études est finalisée et le démarrage des travaux imminent.
Enfin, il est prévu dans le cadre de ce projet la construction de 15 marchés à bétail modernes et la réhabilitation de 3 autres. Les études, dans ce cadre, sont en cours de finalisation.

A l'issue de cette présentation, **le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable** a demandé une cartographie des marchés à bétail concernés par le PRAPS. **Le Manager PRAPS de MCA-Niger** a donné la répartition des marchés par zone d'intervention du Compact, tel qu'il suit :

- 5 marchés dans la région de Dosso : marché de Batako (commune de Mokko) ; marché de Ouna (commune de Sambéra) ; marché de Kargui-Bangou (commune de Kargui-Bangou) ; marché de Tanda (commune de Tanda) ; marché de Fadama (commune de Guéchémé) ;
- 3 marchés dans la région de Tillabéry : marché de Wankama (commune de Dantchandou) ; marché de Hamdallaye (commune de Hamdallaye) ; marché de Torodi (commune de Torodi)
- 6 marchés dans la région de Maradi : grand marché de Kara à Maradi ; marché de Dakoro (commune de Dakoro) ; marché de Dan-Koullou (commune de Guidan-Amoumoune) ; marché de Gabi (commune de Gabi) ; marché de Wourssina (commune de Gadabéji) ; marché de Guidan-Roumdji (commune de Guidan-Roumdji)
- 4 marchés dans la région de Tahoua : marché de Tabalak (commune de Tabalak) ; marché de Abalak (commune de Abalak) ; marché de Ibou-Hamane (commune de Keita) ; commune de Ourno (marché de Ourno)

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage a salué les efforts du MCA-Niger en matière de santé animale et zones de transhumance. Il a également souhaité préciser que le FDV est désormais créé à travers un décret adopté en Conseil des Ministres.

Le Ministre des Finances a déploré le fait que l'intervention du PRAPS soit limitée à 4 régions du Niger. **Le Manager PRAPS de MCA-Niger** a répondu que le PRAPS intervient sur tout le territoire national en matière de santé animale, à travers les campagnes de vaccination. **Le Directeur Général de MCA-Niger** a rajouté que les investissements dans les marchés à bétail couvrent également l'ensemble du territoire : une partie par le volet PRAPS du MCA-Niger et une autre partie par le volet PRAPS de la Banque Mondiale.

La Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a relevé que seuls 3 marchés sont listés dans la région de Tillabéri, malgré une importante pratique de l'élevage dans toute la zone de Kollo. Elle a demandé des précisions sur les critères de choix des marchés à réhabiliter ou créer. **Le Manager PRAPS de MCA-Niger** a répondu que ce sont des critères essentiellement économiques. Sur la base des propositions du Ministère de l'Agriculture, 22 marchés présentant les plus forts taux de présentation d'animaux et avec un taux de rentabilité économique satisfaisant ont été retenus. Trois (3) marchés dans la région de Tillabéri, et un (1) dans la région de Tahoua, ont dû être retirés du projet pour des raisons sécuritaires.
La Ministre de la Promotion de la Femme et de l'Enfant a rajouté qu'au-delà des critères économiques, il est utile de tenir compte des besoins des populations en accompagnement et en renforcement de capacités pour impulser le développement et la rentabilité d'autres marchés.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président est passé au point suivant.

M- <u>Information sur le développement du Compact Régional</u>

Résumé des discussions : Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui au MCA-Niger a indiqué qu'il s'agit de la 1ère expérience de Compact Régional initiée par MCC. Le Niger et le Bénin ont été retenus au vu de leur satisfaction aux conditions d'éligibilité au Compact, mais également les performances dans la mise en œuvre de leurs programmes Compacts respectifs. Les deux pays ont été invités à formuler ensemble un programme en début 2019. En juin 2019, une mission de MCC s'est rendue dans chacun des 2 pays, pour identifier avec les responsables locaux, les activités potentielles pouvant être prises en compte dans ce Compact Régional.
A la fin de ce processus, il a été retenu de réaliser des infrastructures routières, le long du corridor Cotonou-Niamey, pour environ 360km de bitume, dont 137km dans la partie nigérienne (distance Dosso-Niamey). Il y aura aussi des activités d'entretien routier et des réformes institutionnelles pour pérenniser les investissements qui seront réalisés.
Du côté nigérien, la formulation du programme intègre plusieurs structures publiques dont le Ministère de l'Equipement, le Ministère des Finances, le Ministère des Transports, la Chambre de Commerce, la Direction Générale des Douanes, le FER, et les Syndicats des Transporteurs de Marchandises, d'Hydrocarbures et des Personnes. Des réunions de mise à jour entre MCC et les 2 équipes du Niger et du Bénin se tiennent régulièrement.

Le Ministre des Finances a demandé le budget des activités retenues pour le Compact Régional. Il a rappelé que plusieurs activités avaient été proposées durant le processus mené en 2019, dont le développement d'un réseau ferré.

Le Coordonnateur de la Cellule d'Appui a répondu que la démarche de MCC consiste à identifier les évaluer dans un premier temps, et évaluer le coût dans un second temps ; c'est donc la définition des activités qui déterminera clairement l'enveloppe du programme. Il a rajouté que le projet de rail était un souhait du Gouvernement, mais MCC n'intervient pas dans ce secteur. Les activités retenues ont pour but de renforcer l'impact des investissements déjà réalisés dans le cadre des Compacts conduits par les 2 pays (réhabilitation du Port de Cotonou ; réhabilitation de la RN7, etc).

Le Directeur Général de MCA-Niger a précisé qu'au-delà des infrastructures routières, le Compact Régional comprendra des services d'appui. C'est par exemple le renforcement des services de douane pour mieux fluidifier les passages de marchandises au niveau des frontières.

Le Ministre des Finances a rajouté que le Gouvernement doit mener un travail d'identification e tous les projets importants qui entrent dans le champ défini entre MCC et les 2 pays. **Le Directeur Général de MCA-Niger** a répondu que des orientations du Gouvernement peuvent être transmises au groupe de travail sur la formulation du Compact Régional.

1.3 SESSION A HUIS CLOS

N- Situation du personnel expatrié de MCA-Niger en matière de sécurité sociale

Résumé des discussions : La Manager des Ressources Humaines et de l'Administration de MCA-Niger a exposé au Conseil une question relative à la situation du personnel expatrié de MCA-Niger en matière de sécurité sociale.

Le Ministre des Finances a indiqué que MCA-Niger doit soumettre une requête à son Ministère pour l'examen de cette question.

Le Président du Conseil a conclu en demandant à la Direction Générale d'adresser une requête au Ministère des Finances.

2. DIVERS

La Directrice Résidente Pays de MCC a souhaité informer le Conseil que le Congrès Américain a autorisé MCC à proroger tous les Compact actuellement en phase de mise en œuvre pour 12 mois, en raison des perturbations liées à la pandémie du Covid-19. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour le Compact du Niger qui a besoin de temps supplémentaire pour achever les projets et assurer la durabilité. Les documents relatifs à cette prorogation sont en cours d'élaboration en MCC et MCA-Niger, et devront être approuvés par le Conseil d'Administration de MCC et par le Congrès Américain, avant d'être signés par les Gouvernements. Ce processus prendra environ 6 à 7 mois. Elle a précisé qu'il s'agit d'une prolongation de délai, et non de budget. Toutefois, des fonds seront disponibles pour couvrir les coûts administratifs pour les 12 mois additionnels.

Le Président du Conseil a pris acte de cette information et salué la nouvelle.

L'ordre du jour de la réunion étant complètement épuisé, le Président du Conseil a levé la séance à 11h45minutes.

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
M. Mamane M. ANNOU **Secrétaire de Séance**	M. Foumakoye GADO **Président du Conseil d'Administration**